



FISCALITE

Intégration fiscale (niveau 2) : perfectionner ses pratiques

Objectif Général

Maîtriser les événements affectant le groupe intégré : modifications du périmètre, restructurations. Optimiser le résultat d'ensemble du groupe. Déclarer le résultat fiscal d'ensemble du groupe intégré et prévenir les contrôles fiscaux.

Contenu

Test de connaissances : les principes de l'intégration fiscale

Déterminer et maîtriser le périmètre du groupe intégré

- Préparer l'entrée d'une société dans le groupe
 - Le traitement des pertes fiscales existantes
 - Les opérations financières préalables
 - Maîtriser la gestion des flux de dividendes intra-groupe
 - Étude de cas : inconvénients de l'option pour l'intégration fiscale
- Anticiper les conséquences de l'évolution du périmètre
 - Les événements entraînant la sortie d'une société filiale : sortie programmée, exclusion du groupe...
 - Les événements entraînant la dissolution du groupe : dissolution programmée, dissolution automatique...
 - Gérer les opérations affectant le périmètre ou l'existence du groupe
 - Étude de cas : gestion des conséquences des sorties de groupe (états 2058 ER et ES)
- Gérer l'acquisition ou l'absorption de la société mère
 - La constitution d'un nouveau groupe
 - Continuer à bénéficier du déficit d'ensemble de l'ancien groupe
 - Étude de cas : analyse des conséquences d'une prise de contrôle de la société mère et imputation des déficits sur une base élargie

Mesurer l'impact des restructurations

- Minorer l'impact des fusions au sein du groupe
- Gérer la remise en cause de la neutralisation initiale des résultats de cession interne d'immobilisations
- Gérer les incidences des apports partiels d'actif
- Les distributions opérées au cours du premier exercice intégré
- Les distributions postérieures à la clôture du premier exercice intégré
- Les conséquences financières des sorties du périmètre ou de la dissolution du groupe

Anticiper les risques fiscaux pesant sur les groupes intégrés et gérer le contrôle fiscal

- Identifier les risques majeurs
 - Absence de dépôt de déclarations par les sociétés filles
 - Les erreurs, insuffisances ou omissions dans les opérations de retraitement
- Faire face au contrôle fiscal
 - Lorsque la société tête de groupe est contrôlée
 - Lorsque les filiales sont contrôlées
 - Les règles de prescription
- Analyser les conséquences d'un contrôle fiscal et connaître les voies de recours
 - Étude de cas : analyse des précautions à prendre dans la rédaction des déclarations afin de prévenir les risques de contrôles fiscaux

2 Jours

Prix HT par Stagiaire
1 315 €

Référence
CNF3003

Public
Responsables fiscaux et financiers des groupes intégrés Responsables comptables chargés de la mise en oeuvre du régime Avocats et experts-comptables Toute personne souhaitant améliorer ses pratiques dans la gestion d'un groupe intégré

01 58 56 50 40

Sessions

11/10/2010 (Paris)



BULLETIN D'INSCRIPTION

Entreprise : Adresse : Ville : Code Postal : N° SIRET:	CONNAISSANCE NETWORK 20 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Tel : 01.58 56 50 40- Fax : 01.58 56 50 41 N° SIRET : 402 417 844 000 48 - APE 85 59 A N° de déclaration d'existence : 11752940575
--	--

Représentant de l'établissement :	
Fonction :	Email :
Tél :	Fax :

Durée	Description de la formation	Lieu de la formation	Dates de début de session
2 Jours	Intégration fiscale (niveau 2) : perfectionner ses pratiques Référence : CNF3003 <i>(indiquez la ville)</i> / / <i>(sous réserve du maintien de la session)</i>

Nombre d'inscrits	Nom et Prénom du (des) participant(s)
..... <i>participants</i>

Tarification	Total HT	TVA (19,6%)	TOTAL TTC
..... participant(s) X 1 315 €HT / stagiaire € € €

Mode de règlement	
<input type="checkbox"/> Acompte 50% : €TTC <input type="checkbox"/> Option repas - prix unitaire : 15 € HT <input type="checkbox"/> Paiement par virement bancaire <input type="checkbox"/> ou Paiement par chèque bancaire <i>(paiement du solde à réception de facture)</i>	<input type="checkbox"/> OPCA si oui lequel : <i>(sous réserve d'accord de prise en charge)</i>

"Bon pour accord",

Signature :

Fait à, le/...../.....

Cachet :



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Objet et champ d'application :

Suite à la commande d'une formation l'acheteur accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Validation d'inscription :

Une inscription n'est définitivement enregistrée qu'après réception du présent bon de commande, revêtu de votre cachet et de votre signature sur les 2 pages composant et d'un chèque d'acompte (En cas de subrogation, l'acompte de 30% est remplacé par l'accord de prise en charge délivré par l'organisme payeur) Connaissance Network se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessus.

Documents contractuels :

Au terme de la formation, une facture valant convention vous sera adressée, correspondant au solde du montant de la prestation. A réception de l'intégralité du règlement, une attestation de stage vous sera délivrée.

Prix, facturation et règlements :

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur (19,6%). Tout stage commencé sera dû intégralement par le Client. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de Connaissance Network 30% à la commande (sauf modifications mentionnées dans le présent bon de commande), puis le solde à réception de facture.

Règlement par un OPCA :

En cas de règlement de la prestation pris en charge par un OPCA, le Client doit faire lui-même la demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de l'acceptation de sa demande. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au Client.

Si Connaissance Network n'a pas reçu la validation de la prise en charge de l'OPCA avant le début de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Le cas échéant, le remboursement des avoirs par Connaissance Network est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

Refus d'inscription :

Connaissance Network se réserve le droit de refuser d'honorer une commande et de délivrer les formations à un Client qui n'aurait pas procédé au paiement des commandes précédentes, et ce sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report :

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

En cas d'annulation par le Client, moins de 10 jours ouvrés avant la session de formation convenue, et ce quelque en soit la cause, l'intégralité du montant de la formation sera dû. Néanmoins, Connaissance Network s'engage à proposer dans les 6 mois suivants, dans la mesure du possible, une nouvelle date de formation sur le même sujet, afin de permettre au Client de suivre le module concerné.

Renonciation :

Si Connaissance Network ne se prévaut pas de l'une des clauses présentes dans ces conditions générales de vente à un moment précis, cela ne peut être considéré comme une renonciation à cette même clause ultérieurement.

Loi applicable :

Loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre Connaissance Network et ses Clients.

Attribution de compétences :

Tous litiges qui ne sauraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.

Election de domicile :

L'élection de domicile est faite par Connaissance Network à son siège social au 20 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 PARIS

Je, soussigné,, reconnais avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et en accepter les termes.

Fait à, le

Signature :

Cachet :